

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 133/2024

OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS 2024 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 6 PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, l'article L.5217-10-6 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.7.5.133 du 21 novembre 2022 adoptant par droit d'option le Référentiel budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.8.17.171 du 19 décembre 2022 adoptant le Règlement budgétaire et financier de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.8.14.243 du 18 décembre 2023 actant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2024.1.5.5 du 5 février 2024 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, et autorisant le Président à procéder à des mouvements de Crédits de Paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et d'investissement) ;

CONSIDÉRANT les crédits inscrits au chapitre 00086 du Budget Principal pour les Fonds de concours aux communes – Mandat 2020-2026 ;

CONSIDÉRANT le besoin de versement de Fond de Concours aux communes dans le cadre d'investissements ;

CONSIDÉRANT les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 au chapitre 00062 pour l'opération « Fonds de concours – salles multisport » ;

CONSIDÉRANT le décalage des crédits de paiements de l'opération « Fonds de concours – salles multisport » ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

DÉCIDE

Article 1 : D'AUTORISER le virement de crédits suivants :

Objet	Section	Crédits	Service Gest.	Chapitre	Nature	Fonction	Montant
Fonds de Concours Mandat 2020-2026	I	Origine	SPO	00062	2041412	302	-100 000.00
		Destination	FIN	00086	2041412	020	+100 000.00

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit cette décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 09/12/2024

Accusé de réception

077-247700057-20241209-58007-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication ou notification : 10 décembre 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

LISTE DES AUTORISATIONS SPECIALES DE VIREMENT

Critères de sélection :

Pour l'exercice 2024
 Pour le budget 00 BUDGET PRINCIPAL
 Collectivité : CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLO. MELUN VAL DE SEINE
 Pour tous les types d'AS
 Présentation par compte budgétaire
 Tri par compte budgétaire
 Pour les AS dont la date est comprise entre le 2024-12-03 et 2024-12-03
 Pour les AS de dépense et de recette
 Sans bornage de numéros
 Sans saut de page à chaque rupture
 Pour toutes les étapes budgétaires
 Pour les AS non consolidées

Compte Budgétaire					Exercice	Dépense Recette	No A.S.	Date Inscript.	Etape Budgétaire	Montant de l'A.S.
Gestion.	Fonct.	Nature	Opération	Serv.Antenne						
FIN	020	2041412	00086		2024	D	AS57000006	2024-12-03	AS57 FONGIBILITE DES CREDITS	100 000.00
Disponible du compte			27 680.89		Total du compte budgétaire					100 000.00

Compte Budgétaire					Exercice	Dépense Recette	No A.S.	Date Inscript.	Etape Budgétaire	Montant de l'A.S.
Gestion.	Fonct.	Nature	Opération	Serv.Antenne						
SPO	302	2041412	00062		2024	D	AS57000006	2024-12-03	AS57 FONGIBILITE DES CREDITS	-100 000.00
Disponible du compte			601 618.00		Total du compte budgétaire					-100 000.00